

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Assemblée ordinaire du 15 octobre 2019 dûment convoquée et tenue au lieu et à l'heure habituelle, sous la présidence de Marc Antoine Pelletier à titre de Maire et les conseillers suivants :

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

Nathalie Lyrette assiste comme secrétaire

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

RÉSOLUTION  
107-10-19

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 15 octobre 2019 soit ouverte.

ADOPTÉE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION  
108-10-19

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

#### ADOPTION DES MINUTES DU 9 SEPTEMBRE 2019

RÉSOLUTION  
109-10-19

Il est proposé par la conseillère, Darkise Richard appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance du 9 septembre 2019 avec les corrections mentionnées lors de la séance du conseil.

ADOPTÉE

#### ADOPTION DES MINUTES DU 3 OCTOBRE 2019

RÉSOLUTION  
110-10-19

Il est proposé par la conseillère, Louise Morin appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance extraordinaire du 3 octobre 2019.

#### Payables d'octobre

Rémunération des employés		9728,37 \$
Rémunération des élus/Maire	478,03\$	478,03 \$
Conseillers	159,78\$	<u>958,68 \$</u>
		11 165,08 \$

Dépenses fournisseurs 39 495,49 \$

Total des dépenses d'octobre 50 660,57 \$

#### Revenus de septembre

Taxes municipales	14 750,94 \$
MRC Abitibi (paiement final scène)	3 660,00 \$
Permis rénovation	36,00 \$
Vente de papier	5,70 \$
Tourisme Harricana	12 022,88 \$
Municipalité Ste-Gertrude (Remb. Hôtel Ville-Marie)	116,62 \$
<b>TOTAL</b>	<b>30 592,14 \$</b>

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**ADOPTION DES PAYABLES D'OCTOBRE**

RÉSOLUTION  
111-10-19

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les payables d'octobre au montant de **11 165.08 \$** pour les salaires des élus et employés, **39 495.49 \$** pour les fournisseurs et **30 592.14 \$** pour les revenus, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

**Correspondance**

**4.0**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA SÉCURITÉ CIVILE DE BARRAUTE**

La secrétaire informe le conseil municipal qu'une entente intermunicipale a été faite à la Municipalité de Barraute comme deuxième centre d'hébergement advenant le cas où la Municipalité de Rochebaucourt ne pourrait desservir ses citoyens en cas de sinistre, dans le cadre de la sécurité civile. La demande a été approuvée par la Municipalité de Barraute.

RÉSOLUTION  
112-10-19

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'accepter l'entente.

ADOPTÉE

**4.1**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA SÉCURITÉ CIVILE CHAMPNEUF**

La secrétaire informe le conseil municipal qu'une entente intermunicipale a été demandé par la Municipalité de Champneuf comme deuxième centre d'hébergement advenant le cas où la Municipalité de Champneuf ne pourrait desservir ses citoyens en cas de sinistre, dans le cadre de la sécurité civile.

RÉSOLUTION  
113-10-19

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'accepter l'entente.

ADOPTÉE

**4.2**

**TÉLÉPHONE GARAGE**

La secrétaire informe le conseil municipal qu'il serait important d'installer une ligne téléphonique au garage municipal pour pouvoir joindre les employés plus facilement et pour leur sécurité également en cas d'accident. Le coût de l'installation est de 110.25 \$ et une ligne téléphonique d'appel local est de 86.61 \$ avant taxes par mois.

RÉSOLUTION  
114-10-19

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'accepter de faire installer une ligne téléphonique avec appel local seulement au coût de 86.61 \$ avant taxes par mois.

ADOPTÉE

**4.3**

**COMITÉ DES LUTINS/AIDE FINANCIÈRE**

Le secrétaire informe le conseil que le comité des Lutins a soumis une demande de don à la municipalité pour leur activité de Noël comme chaque année.

RÉSOLUTION  
115-10-19

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de faire un don de 150.00 \$.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**4.4 SCHÉMA DE COUVERTURES DE RISQUES DE LA MRC ABITIBI/AVIS ET ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**ATTENDU QUE** La MRC d'Abitibi a adopté le 13 avril 2016 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

**ATTENDU QUE** La MRC d'Abitibi a, en vertu de l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie, soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

**ATTENDU QUE** En vertu de l'article 15 de ladite Loi, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC d'Abitibi sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

**ATTENDU QUE** En vertu de l'article 16 de ladite Loi, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation du plan de mise en œuvre proposé.

RÉSOLUTION  
116-10-19

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge et appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu que :

- La municipalité de Rochebaucourt donne son avis à la MRC d'Abitibi sur les objectifs de protection optimale que cette dernière propose, en lui soumettant ses commentaires sur les propositions qui lui ont été faites.
- La municipalité de Rochebaucourt adopte également le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu'elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé.

ADOPTÉE

**4.5 Règlement no 102 portant sur le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre**

Le secrétaire informe le conseil municipal que suite à l'avis de motion le règlement no. 102 sur la sécurité civile doit être adopté.

RÉSOLUTION  
117-10-19

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter le règlement no. 102 sur la sécurité civile.

ADOPTÉE

**4.6 Cueillette ordures et utilisation éco-site Tno Despinassy 2020**

**CONSIDÉRANT** les coûts d'entretien et de réparation des véhicules utilisés;

**CONSIDÉRANT** les coûts des compagnies de ramassage du recyclage de toutes sortes;

**CONSIDÉRANT** le renouvellement des équipements nécessaires à la cueillette des ordures et du recyclage et de l'entreposage de ces derniers;

**CONSIDÉRANT** l'indice de prix à la consommation (IPC) au 30 septembre

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

RÉSOLUTION  
118-10-19

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin Lacasse, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu de demander la somme de 7 114.50\$ pour donner les services de cueillette des ordures, du recyclage et de l'utilisation de l'éco-site pour l'année 2020, le tout réparti comme suit;

- La cueillette des ordures et du recyclage se fait en une seule cueillette, à concurrence de quarante (40) cueillettes par année;
- La cueillette des encombrants se fait deux fois par année, une au printemps et une à l'automne;
- Les propriétaires du TNO Despinassy ont accès à l'éco-site du mois de mai à la fin octobre, un samedi sur deux;
- La cueillette des ordures et du recyclage se fait à la semaine, du mois d'avril à la fin octobre et aux deux semaines de novembre à la mi-avril;
- Un calendrier de cueillette et d'utilisation de l'éco-site est acheminé à chacune des résidences du TNO Despinassy en début d'année, aux frais de la municipalité;
- Un de ces calendriers sera acheminé à la MRC d'Abitibi pour son information dès qu'il sera imprimé, c'est-à-dire vers la mi-décembre.

ADOPTÉE

#### 4.7 RADIO BORÉALE; RENOUVELLEMENT CONTRIBUTION ANNUELLE

Le secrétaire informe le conseil municipal du renouvellement de l'abonnement à radio Boréale est au montant de 122.25 \$ pour l'année 2020.

RÉSOLUTION  
119-10-19

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'effectuer le renouvellement au montant de 122.25 \$.

ADOPTÉE

#### 4.8 PAUSE

Il y a une pause de 15 minutes.

#### 4.9 INFORMATION DES CONSEILLERS

La conseillère Darkise Richard nous indique sa satisfaction suite aux travaux de réparations du chemin Martin.

La conseillère Christiane Blouin informe le conseil que la fontaine devra être fermée et recouverte d'une toile pour la protéger de l'hiver. Elle informe également le conseil qu'il y a beaucoup de déjections animales sur son terrain et que les chiens se promènent en liberté. Les chiens appartiennent à Monsieur Stéphane Plante et Madame Blouin demande à la directrice générale qu'une lettre soit envoyée à Monsieur Plante pour corriger la situation et lui indiquer de suivre le règlement municipal concernant les animaux de compagnies. Elle demande quand nous aurons les jeux de La Morandière et Nathalie lui indique qu'on attend encore des nouvelles à ce sujet. Le pneu gauche de la pépinière est dégonflé, le bac de récupération situé au bureau municipal est plein, son conjoint coupe présentement les branches au cimetière. Elle informe le conseil que la rampe d'escalier sur la nouvelle galerie est mal installée et que cela pourrait être dangereux, elle demande d'aviser le contracteur de faire les corrections nécessaires.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

La conseillère Louise Morin nous informe des travaux effectués dans la plantation de Saules; la coupe de bois et le labour sont commencés, le paillis étendu pour engrais et veut vérifier pour une machine pour fabriquer le paillis. Un Monsieur viendra visiter la plantation de Saules en octobre et nous informe que les personnes intéressées à le rencontrer peuvent donner leur nom.

**4.10 INFORMATION DU MAIRE**

Monsieur Pelletier nous informe que la pompe de la fontaine devra être enlevée pour l'hiver. Les égouts devront être vidés et nettoyés car ça va déborder. La compagnie Cogeco serait peut-être en mesure d'installer la fibre optique pour le réseau cellulaire dans la région.

**4.11 VARIA**

Concernant le camion à vidange (tonne), le conseil municipal demande de faire réparer le problème du moteur avant de faire les démarches pour acheter un nouveau camion. Il mentionne que le moteur est encore très bon.

**RÉSOLUTION**  
120-10-19

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de prendre un rendez-vous au garage dans la semaine que le camion ne travaille pas et de le faire vérifier et réparer si nécessaire.

**4.12 PÉRIODE DE QUESTION**

Il y a eu une période de question

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

---

Marc-Antoine Pelletier, maire

---

Nathalie Lyrette, sec, très.